

**Guide formulaire interactif : À lire impérativement**

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :
- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
  - ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
  - ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)
- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :
- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
  - ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
  - ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)
- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :
- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
  - ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

**Informations générales :**

- 1) Une AOC SFI(A) SP (resp. MP) effectuée pour la prorogation SFI ne prorogera que les privilèges SP (resp. MP) associés à cette qualification.
- 2) Le règlement 1747/2020 a changé le nombre d'exigences à satisfaire pour effectuer une prorogation SFI. Le nombre d'exigences à respecter est de 2. De plus, l'AOC SFI effectuée sur un type peut être utilisée pour proroger les autres privilèges du TRI. La prorogation d'un SFI s'effectuera selon les cas suivants :
- L'exigence d'expérience est à satisfaire sur un des privilèges.
  - Le refresher training est générique et peut être utilisé pour l'ensemble des privilèges SFI.
  - L'AOC peut être utilisé pour proroger l'ensemble des privilèges SFI (Cf. Rappel 01) même si l'AOC n'est pas effectuée dans les 12 derniers mois pour les autres privilèges. Toutefois, une des 2 autres conditions citées ci-dessus doit être satisfaite (Expérience ou Refresher training).
- Dans le cas où la prorogation est effectuée par une AOC, la date de fin de validité de l'ensemble des privilèges sera alignée sur celle de l'AOC (les dates seront alignées dans Sigebel). Dans le cas contraire (Expérience + Refresher training), la prorogation ne sera effectuée uniquement pour les privilèges dont le pilote a satisfait aux exigences d'expériences.
- 3) La prorogation d'un SFI(A) MP effectuée **uniquement** avec les exigences « Refresher training » et « AOC SFI » permet de proroger l'ensemble des privilèges du TRI MP.
- ☞ À titre d'exemple, la prorogation d'un SFI(A) MP sur les types A et B permettra de proroger un TRI(A) MP sur les types A, B et C.
- Ce type de prorogation n'est pas possible pour les TRI(A) SP.

**Information sur le navigant :**

**1/5. Information sur le candidat :**

Nom de famille <sup>1</sup>	Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )			
Prénom(s)	Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse	Commune		Code postal	
Téléphone(s)	Courriel			
N° licence :	Pays de résidence			

**Candidature SFI(A) :**

Je pose ma candidature pour proroger :  SFI(A) SP.  SFI(A) MP.

☞ Préciser le(s) type associé(s) au privilège SFI :

☞ Prorogation de mon TRI(A) MP sur la base de la prorogation de mon SFI(A) MP :  **Oui. → Sections 3 et 4 uniquement.**

→ Préciser le(s) type associé(s) au privilège SFI :

### Pièces à fournir SFI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Copie du contrôle de compétences pour la délivrance des qualifications de type d'un aéronef spécifique correspondant aux types pour lequel le FI détient les privilèges.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition de prorogation SFI(A) ».

### Conditions de prorogation SFI(A) :

Vous devez remplir **uniquement 2 des 3** exigences suivantes **dans les 12 mois précédant la fin de validité de votre qualification d'instructeur** :

- Expérience (section 2) :  Oui  Non
- Formation de remise à niveau (section 3) :  Oui  Non
- Évaluation de compétence FCL.935 (section 4) :  Oui  Non

**↳ L'évaluation de compétence (section 4) est à remplir toutes les 2 prorogations pour les SFI.**

2/5. Expérience et prérequis	
Temps d'instruction au vol dans un simulateur	- Au moins <input style="width: 40px;" type="text"/> h (50h minimum) en tant qu'instructeur ou examinateur dont <input style="width: 40px;" type="text"/> h (15h minimum) au cours des 12 mois qui précèdent la date d'expiration de la qualification SFI.

3/5. Attestation de stage de remise à niveau d'instructeur « Refresher training »	
<input type="checkbox"/>	Fournir une attestation de remise à niveau pour la prorogation d'une qualification d'instructeur dûment complété et signé par l'ATO. ↳ Un modèle « <b>81i-Formlic</b> » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : <a href="#">ICI</a> (Section SFI) ↳ Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complété et signé par l'ATO.
<input type="checkbox"/>	Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)	
<input type="checkbox"/>	Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur. ↳ Un modèle « <b>22Formexa</b> » pour les SFI SP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : <a href="#">ICI</a> (Section SFI) ↳ Un modèle « <b>95Formexa</b> » pour les SFI MP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : <a href="#">ICI</a> (Section SFI)
<input type="checkbox"/>	Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées	
Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.	
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »	
Fait à	<div style="text-align: center;"><b>Signature</b> (électronique ou non)</div> <div style="text-align: center; color: red;">Lien tuto « Vidéo » signature électronique : <a href="#">Ici</a></div>
Le	<div style="text-align: right;">Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)</div> <div style="font-size: small;">1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être <b>identique</b> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</div>